N°226 La feuille de SOUS

Lettre d'information de Conseil Absolu - novembre 2025

EDITORIAL

Loi de finance circus

Le choix des dépenses et des recettes de l'état est loin d'être anodin. C'est dire si la traditionnelle période de vote de la loi de finance est importante pour notre pays. Mais avec une absence de majorité à l'assemblée, les partis politiques ont transformé cette nécessité en exercice de communication. Certains députés disent que cela permet de nourrir le débat démocratique, d'autres que c'est une formidable perte de temps, puisque, in fine, cette loi de finance ne sera pas adoptée. Aussi, qu'importe qu'une loi soit inapplicable voire anticonstitutionnelle, l'important est qu'elle porte dans l'opinion.

Philippe AGHION, qui a reçu le prix de la banque de Suède cette année (l'équivalent d'un « Nobel » d'économie) a été auditionné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Il s'est déclaré « être atterré par le niveau intellectuel et économique de certains députés ».

Je me garderai de commenter cette assertion déjà suffisamment « interpellante », mais je vais donner un exemple de loi adoptée par l'assemblée (qui heureusement a de bonnes chances de rester dans les cartons).

En transformant l'IFI (impôt sur la Fortune Immobilière) en Impôts sur la Fortune Improductive, nos députés ont décidé d'assujettir le fonds euros des contrats d'assurance-vie.



Comme vous le savez, le fonds général garanti des assurances-vie est majoritairement investi dans la dette de l'Etat (qui enfle par manque de rigueur des lois de Finance…) et celle des entreprises. A l'inverse, si un contribuable investi dans des fonds actions sur la Chine ou les Etats-Unis, il ne serait pas assujetti à cette nouvelle taxe. Il semble bien que nos députés, sur ce sujet, n'aient pas tout compris…

Pauvreté et inégalités en France

En ces temps de « discussions démocratiques » sur le financement du train de vie de la France, il me semblait intéressant de se pencher sur le rapport annuel de l'INSEE (cet organisme publique - 450 M€ d'euros de budget annuel tout de même - fait un énorme travail statistique, autant qu'il serve…) sur les revenus et le patrimoine des ménages et leur inégalité de distribution. Le sujet étant vaste, je vais faire une première FdS sur les inégalités de revenus puis une seconde sur les inégalités de patrimoine. Il est intéressant de bien distinguer les inégalités de revenus (flux) des inégalités de patrimoine (stock).

Une personne est considérée comme pauvre en France si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Ainsi, si les revenus supérieurs augmentent, mécaniquement le nombre de personnes considérées comme « pauvres » également. En 2024, ce seuil correspond à un revenu disponible de 1 216€ mensuels pour une personne seule, de 1 825€ par mois pour un couple sans enfant et de 2 554€ pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans.

	1996	2001	2006	2011	2016	2021	2023
Taux de pauvreté (en % de la population)	14,3	13,2	13	14,3	13,7	14,5	15,4
Intensité de la pauvreté*	20,5	18,5	19,2	20,3	20,0	20,2	19,2

* elle est mesurée par l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté

Ce pourcentage dans la population est relativement stable depuis 30 ans, mais a connu un pic récent, notamment après la fin des chèques énergie mais surtout tiré par une amélioration des revenus des plus aisés. C'est donc davantage les revenus des mieux lotis qui a progressé que la pauvreté qui s'est aggravée (comme le montre la baisse de l'intensité de la pauvreté). Le taux de pauvreté en France avait fortement baissé entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, en particulier parmi les retraités et les indépendants. La décennie suivante, il avait augmenté de 1,9 point sous l'effet de la hausse du chômage. Le niveau de vie des retraités les plus modestes a augmenté avec l'arrivée à la retraite de générations ayant bénéficié de durées de cotisation plus longues grâce notamment à la participation croissante des femmes au marché du travail, mais aussi à un système de retraite plus généreux. Les indépendants ont aussi bénéficié d'une amélioration du niveau de vie, notamment avec la forte diminution au sein de cette population de la part des exploitants agricoles (dont les revenus sont nettement plus faibles que la moyenne). Sur la période récente, ce sont surtout les revenus du patrimoine qui ont progressé, porté par la remontée des taux obligataires et par le « retour » du PFU (reprenant le principe antérieur du PFL d'une taxation forfaitaire des revenus du capital). La distribution de dividendes devenant plus « attractive » sur le plan fiscal, ce mode de « rémunération » a fortement progressé dans les entreprises.

Avant redistribution, les inégalités de revenu ont progressé depuis 10 ans.

La part des 20% les plus modestes est passée de 6,2 à 5,3% des revenus tandis que les 1% les plus aisés sont passés de 6,3 % à 7,7 %. Mais la redistribution atténue significativement la hausse des inégalités (grâce à la progressivité de l'IR et à la revalorisation de nombreuses prestations sociales). Selon l'INSEE, l'effet distributif du système fiscal s'est ainsi amplifié dans le temps.

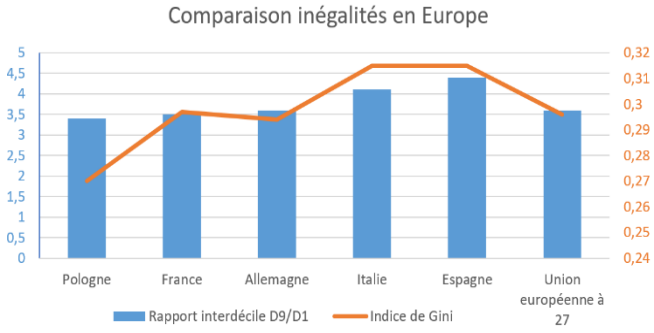

La France, est donc un pays où les inégalités de revenus sont assez marquées avant transfert (comparable à ce qui existe en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis), mais elles sont largement estompées par les mécanismes fiscaux et de redistribution (pour revenir dans la moyenne européenne). En 2023, 600 milliards d'euros ont été redistribués, ce qui représente 21% du revenu national. Il est important de noter que dans ce chiffre se trouvent les retraites. C'est à la fois logique puisque la socialisation des retraites est source de redistribution (les hauts revenus touchent une retraite inférieure à leurs cotisations) mais c'est faire entrer un revenu différé dans des prestations sociales (dites contributives) ce qui est source de confusion. Cette redistribution élargie à l'ensemble des services publics (en nature) réduit fortement les inégalités entre les 10% des ménages les plus aisés et les 13% des ménages les plus pauvres. Avant redistribution, le dernier décile des revenus (les 10% des ménages les plus aisés) dispose en moyenne d'un revenu 18 fois supérieur à celui des 13% des ménages les plus pauvres. Après redistribution, les revenus des plus aisés ne sont plus « que » 3 fois plus élevés que ceux des plus modestes. Les prestations sociales représentent 40 % du revenu disponible de ces ménages mais la valeur des prestations en nature (santé, éducation) est supérieure à ces revenus directs. Les prestations sociales non contributives (contrairement à la retraite ou aux indemnités maladie) diminuent le taux de pauvreté de 7 points. Ce n'est donc pas 15% de la population qui serait considéré comme « pauvre » mais 22% si ces prestations n'existaient pas. Le taux de pauvreté des retraités augmente progressivement depuis 2014 mais il demeure en dessous de la moyenne nationale.

Revenu des ménages avant et après redistribution élargie, selon l'âge

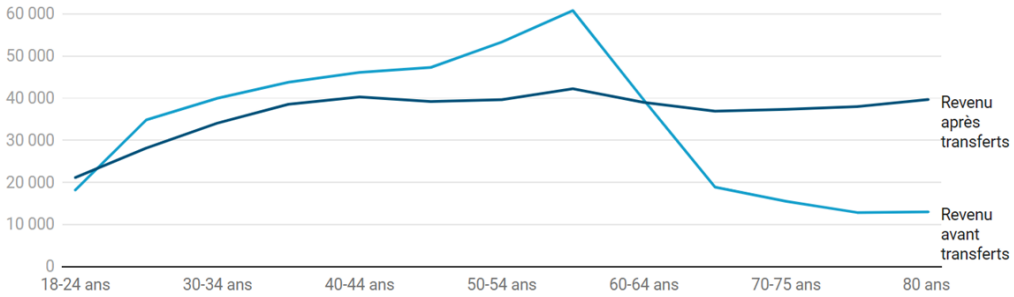

Lecture : Le revenu avant transferts des 55-59 ans est de 60 810 euros par unité de consommation (UC).

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Insee • Créé avec Datawrapper

Montants moyens en € des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2024

Caractéristiques	Niveau de vie avant redistribution						
	Inférieur à D1	Inférieur à Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	Supérieur à Q4	Supérieur à D9
Niveau de vie avant redistribution [A]	4 710	9 090	20 970	28 690	38 060	74 980	99 300
Prélèvements [B]	-320	-590	-1 570	-2 780	-4 690	-16 550	-25 090
Financement de la protection sociale	-330	-610	-1 590	-2 510	-3 520	-7 900	-10 910
Impôts directs	10	20	20	-270	-1 170	-8 650	-14 180
Prestations [C]	7 570	5 600	1 720	820	500	260	210
Niveau de vie [A+B+C]	11 960	14 100	21 110	26 740	33 880	58 690	74 410
Taux de redistribution (B+C)/A (en %)	*153,9*	*55,1*	*0,7*	*-6,8*	*-11*	*-21,7*	*-25,1*

Q : quintile D : décile Source : INSEE

Unité de consommation : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Lecture : En 2024, les 20 % des personnes situées entre les 2e et 3e quintiles de niveau de vie acquittent en moyenne 270 euros d'impôts directs par unité de consommation.

Avant redistribution, le niveau de vie annuel moyen est de 9 090€ pour les 20 % des personnes les plus modestes, contre 74 980 euros pour les 20 % des personnes les plus aisées, soit 8,3 fois plus. La redistribution atténue ces inégalités : elle augmente de 55 % le niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus modestes et diminue de 22 % celui des 20 % les plus aisées. Le rapport entre les deux est ainsi réduit à 4,2. Les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles sont en moyenne plus jeunes et vivent moins souvent en couple que le reste de la population. Ces personnes à très bas revenus exercent plus souvent une activité indépendante, et sont moins souvent retraitées. Parmi elles, près de la moitié ont un revenu avant redistribution nul.

La persistance dans le premier dixième de revenus est forte : 63 % des personnes du premier décile une année donnée s'y trouvent encore trois ans après. Fort heureusement, l'entrée ou le retour à la vie active est le principal facteur de sortie de la pauvreté. Les personnes à très bas revenus sont surreprésentées dans les départements d'outre-mer et dans les zones densément peuplées. Ces dernières sont également celles qui abritent les plus forts revenus. La mixité sociale y est plus faible et les inégalités plus marquées dans les grandes agglomérations. Les records étant détenus par Saint-Denis de la Réunion, Paris et Thionville.

La pauvreté ne se mesure pas qu'à la faiblesse des revenus. Des indicateurs non monétaires, reposant sur les conditions de vie, permettent de mieux l'appréhender. L'Union européenne a défini une « situation de privation matérielle et sociale » qui concerne les personnes confrontées à au moins 5 difficultés parmi une liste de 13 : pouvoir chauffer correctement son logement, s'acheter des vêtements neufs, avoir 2 paires de chaussures en bon état (pour l'été et l'hiver), faire face aux frais de transport pour aller au travail ou à l'école, consommer des protéines tous les 2 jours, remplacer des meubles usés, s'acheter une voiture, faire face à une dépense imprévue de 1000€, s'offrir 1 semaine de vacances hors du domicile par an, participer régulièrement à une activité de loisir, accéder à Internet, se réunir avec des amis au moins une fois par mois, avoir une somme pour soi à dépenser librement chaque semaine. La privation matérielle et sociale a atteint en 2023 un point haut depuis 10 ans (début de sa mesure), avec 13,6 % de la population qui dépasse le niveau observé en 2022, année où les privations ont fortement augmenté. Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros et ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile sont les deux difficultés les plus fréquemment mentionnées, tandis que la privation d'accès à Internet est plus rare.

Autre « indice » de dégradation de la situation des ménages les plus précaires, la hausse en 2024 de près de 11 % (par rapport à 2023) du nombre de dossier de surendettement. La dégradation depuis 2022 est bien réelle mais ce mauvais chiffre en 2024 demeure nettement inférieur à ceux de la période prépandémique (– 6 % par rapport à 2019) et a fortiori ceux d'il y a dix ans (– 42 % par rapport à 2014). Les parcours de vie qui conduisent au dépôt d'un dossier de surendettement sont très divers. Toutefois trois risques principaux, qui peuvent se cumuler, ont été identifiés au niveau individuel : la perte d'emploi, l'éclatement de la cellule familiale et la survenance de problèmes de santé.



L'aggravation de la grande précarité depuis 2022 se retrouve également dans la dernière étude 2024-2025 de l'Observatoire des Restos du cœur qui révèle que 77 % des familles accueillies vivent avec deux fois moins que le seuil de pauvreté. Un chiffre en hausse de 7 points depuis 2023 et de 17 points depuis 2022. Plus de 30 % des familles accueillies déclarent ne disposer d'aucune ressource pour vivre. Sans surprise, les plus touchées sont les familles monoparentales, et, par voie de conséquence, les femmes et les enfants. La tranche des enfants de moins de 5 ans représente, à elle seule, 15 % des personnes accueillies. Selon l'INSEE, 22 % des enfants vivent en situation de pauvreté en France (les familles nombreuses étant surreprésentées dans cette population). Toujours selon l'INSEE, en 2025, 16,5 % des jeunes de 25 à 29 ans, en France métropolitaine, n'ont ni emploi ni formation. Hors, sans emploi, difficile de trouver un logement. Près de 1000 personnes ont été retrouvées mortes dans la rue en 2024 (en hausse de 16% par rapport à l'année précédente et avec un âge moyen en baisse). Selon une étude commune de la DREES, de la DREETS et de la DRHIL, enquête validée par le CNIS (il faudra que je fasse une FdS sur la suradministration française…), plus de 300 000 personnes seraient sans domicile fixe en France et même 330 000 selon les derniers chiffres de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre). 35% seraient des immigrés (dont 40% sont des demandeurs d'asile). Mais ces chiffres ne tiennent pas compte des 114 000 personnes en attente d'examen de leur demande d'asile hébergées par l'Etat.



Comme pour la météorologie, la perception de la pauvreté réelle est amplifiée par la pauvreté « ressentie ». En 2022, 19 % des personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine se considéraient comme pauvres selon le baromètre d'opinion de la Drees, cette proportion n'était « que » de 12 % en 2015. Par ailleurs, 89 % des enquêtés pensent que la pauvreté a augmenté au cours des cinq dernières années, sentiment prévalent dans l'opinion depuis des décennies mais qui se renforce (81 % des sondés en 2004).

La hausse du niveau de vie médian a nettement ralenti à partir de 1979 (2ème choc pétrolier). Elle n'est plus que d'1% par an. Plus forte au tournant des années 2000, elle a nettement freiné pendant la décennie qui a suivi la crise de 2008. Si, en tendance longue, les inégalités sont relativement stables dans notre pays (elles ont fortement diminué jusqu'au début des années 1990 mais elles augmentent légèrement depuis), la période post-Covid a renforcé la grande précarité.